



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_097

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : subvention au comité d'animation (licence 4 fête votive)

Monsieur le Maire rappelle que la licence 4 de la commune fonctionne pour la fête votive. Il précise que les recettes encaissées en 2022 s'élèvent 2157 € pour une dépense de 670,93 €.

Il propose à l'assemblée de reverser comme chaque année le bénéfice au comité d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

VOTE une subvention au profit du comité d'animation de 1 486,07 €.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX